

La TUNIE

ÉLECTIONS MUNICIPALES
ET COMMUNAUTAIRES
2026

Ville du
GOSIER



Vendredi 13 mars 2026

#electionsmunicipales2026

INFOS PRATIQUES

LES BUREAUX DE VOTE



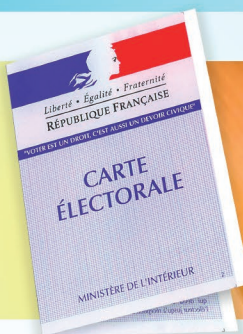
La commune du Gosier dispose de 25 bureaux de vote répartis dans les écoles. Les électeurs doivent se rendre dans le bureau indiqué sur leur carte électorale ou dans leur bureau habituel.



> Plus d'infos sur les bureaux
<https://urls.fr/pIXiG3>

LA CARTE ÉLECTORALE

La carte électorale **n'est pas obligatoire pour voter.**
Il suffit d'être inscrit et de présenter une pièce d'identité autorisée.



LES PIÈCES D'IDENTITÉ AUTORISÉES

Carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, carte vitale avec photo ou carte d'invalidité.
Plus de détails sur :
service-public.fr



LES HORAIRES

Les bureaux de vote sont ouverts de 8h à 19h, une plage élargie pour permettre à tous de voter dans de bonnes conditions.



LES RECOURS EN CAS DE NON-INSCRIPTION

Les électeurs non inscrits peuvent saisir le tribunal judiciaire pour demander leur inscription.



Toutes les démarches sont détaillées ici :
<https://tr.ee/Qcl9rL>